



**MRC des
Pays-d'en-Haut**

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

**MRC DES
LAURENTIDES**

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Transport collectif LES MRC DES PAYS-D'EN-HAUT ET DES LAURENTIDES DOIVENT DE NOUVEAU AVANCER DES FONDS DANS L'ATTENTE DES AIDES GOUVERNEMENTALES

Sainte-Adèle et Mont-Blanc, le 18 septembre 2026 – Devant les délais de versement des aides financières gouvernementales destinées à l'organisme Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL), la MRC des Pays-d'en-Haut et la MRC des Laurentides se voient de nouveau dans l'obligation d'intervenir afin de fournir les liquidités nécessaires pour assurer la continuité de la desserte en transport collectif et adapté. Les deux MRC ont récemment autorisé une troisième avance de fonds de 200 000 \$ chacune.

En moins d'un an, elles ont ainsi avancé un total de 1,2 M\$ à TACL afin de pallier les délais entourant le versement des aides financières provenant du gouvernement du Québec.

Des sommes toujours attendues

Bien que les ententes dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) et au Programme de soutien au transport adapté (PSTA) aient été signées en juillet 2026, les sommes attendues de plus de 2,1 M\$ n'ont toujours pas été entièrement versées pour les exercices 2025-2026 et 2026-2027.

Cette situation exerce une pression importante sur les liquidités de TACL. Sans les avances consenties par les deux MRC, le manque de liquidités aurait pu compromettre la continuité des services de transport adapté et collectif dans la

région. Si les MRC disposent actuellement de la marge de manœuvre financière nécessaire pour avancer ces sommes, rien ne garantit qu'elles seront toujours en mesure de le faire.

La MRC des Pays-d'en-Haut et la MRC des Laurentides demandent donc que les aides financières prévues soient versées dans les meilleurs délais, que les processus de reddition de comptes soient traités en priorité et que des mesures soient mises en place afin d'éviter que de tels retards se reproduisent.

« Encore une fois, nos MRC doivent avancer des sommes importantes pour assurer la continuité du transport adapté et collectif dans la région. Ce manque de prévisibilité dans le versement des aides gouvernementales nous oblige à trouver des solutions pour éviter que notre population soit affectée. Pour de nombreuses personnes de notre territoire, il s'agit d'un service essentiel. Nous demandons au gouvernement du Québec de verser rapidement les sommes attendues et de prendre les mesures nécessaires pour éviter que cette situation se répète », souligne Catherine Hamé, préfète de la MRC des Pays-d'en-Haut.

« Le transport collectif et adapté ne sont pas des services accessoires : ils sont essentiels et permettent à des citoyens de se déplacer, de briser l'isolement, de travailler, d'étudier, d'avoir accès aux soins et de participer pleinement à la vie de leur communauté. Nous faisons notre part, et nous la faisons parce que nous refusons de laisser les citoyens subir les conséquences d'un financement déficient et de surcroît qui n'est pas versé dans les délais prévus. Cette situation ne peut devenir la norme. Une MRC ne devrait pas à avoir à choisir entre fragiliser ses propres finances et risquer une interruption de services essentiels à sa population. Nous demandons au gouvernement du Québec de respecter ses engagements financiers envers le transport collectif et adapté (TACL) et de mettre en place un mécanisme de financement prévisible, suffisant et versé dans les délais. La mobilité de nos citoyens ne peut pas dépendre de la capacité des MRC à avancer

indéfiniment les sommes qui leur sont dues », mentionne Marc L'Heureux, préfet de la MRC des Laurentides.

À propos de la MRC des Pays-d'en-Haut

Au cœur de la région des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut regroupe 10 municipalités. Totalisant un peu plus de 50 000 résidents permanents et plus de 15 000 villégiateurs, elle se distingue par ses activités commerciales diversifiées, son offre culturelle et touristique attrayante ainsi que par son leadership dans le développement d'un vaste réseau de sentiers de plein air.

À propos de la MRC des Laurentides

Stratégiquement située entre Montréal et Ottawa et au cœur d'une des plus belles régions du Québec que sont les Laurentides, la MRC des Laurentides regroupe 20 municipalités dont deux villes pôles : Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts. Elle compte plus de 53 000 citoyens permanents et tout autant de villégiateurs pour une population totale dépassant 100 000 citoyens répartis sur 2 500 km². Elle se distingue par son offre récréotouristique exceptionnelle et d'envergure internationale, ses lacs et son art de vivre.

-30-

Sources :

Martin Bujold
Coordonnateur aux
communications
MRC des Pays-d'en-Haut
450 229-6637, poste 113
communications@mrpcdh.org

Caroline Tessier
Directrice générale adjointe
MRC des Laurentides
819 425-5555, poste 1008
ctessier@mrclaurentides.qc.ca